

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Date de convocation : 16 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Maire.

Etaient présents : M. BARBESSOU, M. BERNARD, Mme BOURGADE, M. CHRETIEN, M. CULLERIER, Mme FERNANDEZ, M. HEINTZ, M. LAMBEL, M. LEFRAIS, Mme POISSON, Mme RAMON, M. REGNIER, Mme RÉSET, Mme RIEU, Mme SECCO, Mme SIMON CHEYRADE.

Etaient absents : M. BAUCHOT (pouvoir à M. LAMBEL), Mme BIGOT (pouvoir à M. BERNARD), Mme GIRARD-DIAZ (pouvoir à M. BARBESSOU).

Secrétaire de séance : M. HEINTZ

OBJET : FIXATION DES MODALITÉS DE CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE N° 1342 SECTION B

Comme le prévoit l'article L.3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques applicable aux biens relevant du domaine privé, « Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics cèdent leurs immeubles ou leurs droits réels immobiliers, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales ».

Par ailleurs, l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose : « Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19 ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **1 voix CONTRE** (M. BERNARD), **1 ABSTENTION** (Mme FERNANDEZ) et **17 voix POUR**,

DÉCIDE d'organiser une consultation en vue de vendre la parcelle communale n° 1342 section B, située 54 chemin de Domec à Saint-Morillon.

FIXE les modalités de cession de la parcelle n° 1342 section B dans un cahier des charges qui figure en annexe.

FIXE un prix plancher de vente de la parcelle à 130 000 €.

FIXE les mesures de publicité de cette cession comme suit :

- article de presse dans au moins un journal local

Envoyé en préfecture le 23/10/2020

Reçu en préfecture le 23/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213304546-20201022-DCM_2020_10_01-DE

- information diffusée sur le site internet de la Commune, dans le ~~bulletin municipal et affichée~~
sur le terrain et le panneau d'affichage communal
PRÉCISE que la vente se fera de gré à gré et fera l'objet d'une prochaine délibération du conseil
municipal.

*Transmis par voie dématérialisée
à la Préfecture de Bordeaux
le 23 / 10 / 2020*

*Fait en Mairie, les jours,
mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme*

Le Maire,
Laurence BOURGADE

